

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

DECRET N° 69-112 /PR-MJL

du 2 Mai 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

OBJET: Tableau d'avancement de Magistrat.-

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968;

VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement;

VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents;

VU la Loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant Statut Général de la Fonction Publique;

VU le Décret n° 226/PC-MJL du 1er Juillet 1965 portant classement indiciaire des Magistrats;

VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;

VU le Décret n° 194/PC-MJL du 2 Juin 1965 portant composition de la commission d'avancement des Magistrats de l'Ordre Judiciaire;

VU le Décret n° 60/PR-MJL du 11 Septembre 1965 portant nomination de M. GBENOU Grégoire dans le Corps de la Magistrature Dahoméenne;

VU l'arrêté n° 26/MJL-231 du 29 Mars 1967 portant avancement de M. GBENOU Grégoire au 7ème échelon du 3ème grade;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

Après avis de la Commission d'avancement en date du 28 Avril 1969,

D E C R E T E :

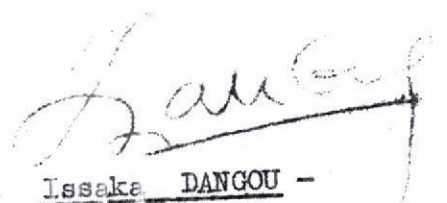
ARTICLE 1er. Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi 65-5 du 20 Avril 1965 complétée par Ordonnances n°s 6 et 39/PR-MJL des

25 Janvier et 31 Août 1966, Monsieur GBENOU Grégoire, Magistrat du Parquet du 3ème grade 7ème échelon, est inscrit au Tableau d'avancement de l'année 1969 pour le second grade pour compter du 19 Janvier 1969.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Mai 1969

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Issaka DANGOU -


Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

MJL	10	DEP-Dtton Stat.4
SGG	4	SGPR-IAA-Gde Chanc.3
CSM	1	CES 5 - SGM 10 DCCT 1
CS	6	DN 1 - DB-DC-CF-Solde 4
JORD	1	Trésor 4 - DI 8 - DGAJL 4.
Intéressé	1	Ministères 9 -